Journée internationale des droits des femmes : engageons-nous pour un meilleur suivi du diabète gestationnel !

En ce lendemain de journée internationale des droits des femmes, la Fédération Française des Diabétiques a une pensée toute particulière pour les femmes atteintes d'un diabète gestationnel.

Peu le savent, mais la grossesse est un état particulier au cours duquel peut se révéler un diabète de type 2 totalement inattendu : c'est le diabète dit gestationnel. Il se produit à cause d'une insulinorésistance hormonale, survenant lors de la deuxième moitié de la grossesse. Les problématiques particulières auxquelles sont soumises les femmes atteintes de diabète gestationnel nécessitent une attention de tous les instants : les carences dans la prise en charge du diabète gestationnel peuvent engendrer des pertes de chance immenses pour ces mères et leurs enfants à naître. Outre la prééclampsie pour la mère et un risque non négligeable de développement d'un diabète de type 2 à plus long terme, les conséquences potentielles sur le fœtus sont également majeures : macrosomie fœtale, accouchement prématuré, décès in utero...

Néanmoins, un moyen efficace existe pour encadrer et limiter ces risques, il s'agit de **la télésurveillance**. En effet, la télésurveillance pour les femmes atteintes de diabète gestationnel a été expérimentée, grâce au programme ETAPES, de l'été 2019 à la fin de l'année 2021. Alors qu'il était prévu que cette mesure importante entre dans le droit commun et de fait, devienne pérenne, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour l'année 2022 n'a finalement pas inclus le diabète gestationnel. Or, cette expérimentation s'est avérée très concluante et bénéfique pour les femmes qui ont pu en profiter. **La pérennisation de ce dispositif, via son intégration dans le droit commun de la télésurveillance, est de fait une immense nécessité.** Au-delà du risque brutal de rupture dans le parcours de soins de toutes ces femmes, cette pérennisation permettrait de maintenir une surveillance accrue pour les patientes concernées, et in fine de diminuer les risques liés à la pathologie.

En ce lendemain de journée internationale des droits des femmes, événement particulièrement symbolique, interpellons tous ensemble la Haute Autorisé de Santé et le Ministère de la Santé, afin qu'une saisine officielle de la HAS ait lieu, pour garantir l'entrée rapide en droit commun de la télésurveillance du diabète gestationnel !

Pour plus d'informations sur le diabète gestationnel, rendez-vous sur notre page dédiée et sur le forum de l'Association Française des Femmes Diabétiques. Pour des informations sur la pratique d'une activité sportive durant la grossesse, rendez-vous sur ce lien. Visionnez également la vidéo de l'association Les Diabétiques de Corse - AFD 20 avec le Docteur Catherine Cortey, endocrinologue diabétologue à Ajaccio, sur la question du diabète gestationnel : AFD 20 - Échanges - Épisode 3 - Le diabète gestationnel